

nations très-sévères; Wilkes, à la fin du siècle dernier; et des exemples d'excuses: Shéridan!... Shéridan, fit des excuses à genoux.

Il s'excusa, du reste, fort spirituellement. En se relevant il s'essuya les genoux, et dit: « Dieu! que cette chambre est sale! »

Il résulte d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, en date d'hier 5 mars, que le droit de réponse accordé par la loi à toute personne nommée ou désignée dans un journal, n'est qu'un moyen de défense mis par la loi à la disposition des particuliers contre les énonciations litieuses de la rédaction du journal. En conséquence, ce droit n'existe pas lorsque la personne nommée ou désignée n'a été que dans un document officiel dont l'insertion n'a été faite que pour obéir à la loi, et dont en conséquence le journal ne saurait être légalement responsable. Cet arrêt a été rendu sur un appel interjeté par M. Maurice Joly au jugement du tribunal correctionnel de la Seine qui avait repoussé la demande par lui introduite contre M. Wittersheim, gérant du Journal officiel, à l'effet d'obtenir l'insertion d'une réponse à la désignation qui avait été faite de sa personne, dans un rapport parlementaire inséré au Journal officiel.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CHARBONS. — Il serait bien difficile, écrit le journal *Le Charbon*, d'établir des cours de charbons cette semaine, car la quantité de marchés a été tellement insignifiante qu'on pourrait presque les passer sous silence; et, du reste, les quelques négociants qui ont acheté du charbon ont passé des traités, restés secrets, avec les compagnies. Car, pour rien au monde, elles ne voudraient avouer les prix auxquels elles ont livré leurs marchandises.

Les Compagnies ont été bien surprises de ce que le gouvernement belge ait refusé de ratifier l'adjudication des chemins de fer et veuille recommencer sur de nouveaux cours encore plus bas. De sorte que le désarroi le plus complet règne en ce moment dans nos charbonnages, qui ne savent plus comment se terminer cette situation. Le plus intelligent serait celui qui, actuellement, se mettrait carrément à la tête de la hausse et offrirait aux consommateurs des charbons aux cours de 1869. Il en résulterait pour lui une abondance de commandes qui assureraient pour longtemps l'écoulement de sa production, au détriment des récalcitrants.

C'est un bruit qui court, du reste, dans le public, qu'une de nos principales mines du Nord serait assez disposée à entrer dans cette voie. Elle rendrait un véritable service au commerce et à elle-même, puisque son stock disparaîtrait et que son extraction pourrait reprendre sur une large échelle.

On cite une maison importante de Roubaix à qui trois charbonnages différents de Charleroi, ont offert des galleteries; la différence dans les prix offerts contre le plus bas et le plus haut était de 6 fr. par tonne, cela vous donne une idée de la difficulté d'établir des cours. Ce n'est point par les prix donnés par les mines que les industriels doivent juger la situation actuelle, mais par les marchés exceptionnels faits aux spéculateurs. Avec leur production restreinte, les charbonnages, tout en tenant la dragée haute au consommateur, font actuellement tout ce que veulent les gros preneurs. Les mines d'Auzin travaillent peu et expédient encore moins; les bateaux vides sont plus abondants que jamais et quoique tous les agents soient en campagne, nous ne sachions pas que les ordres reviennent.

Du reste, les besoins sont nuls, et lorsque, à cette époque-ci de l'année, on peut contempler sur les carreaux les immenses réserves auxquelles viennent s'ajouter chaque jour 2/3 de l'extraction, il est permis aux consommateurs d'envisager l'avenir sans crainte.

En résumé une nouvelle baisse est inévitable, ce qu'il faut faire: s'abstenir d'acheter, il y aurait un immense péril à faire le contraire.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Elizondo (Navarre), 3 mars. — Bataille de Somorostro. — Nous commençons à recevoir quelques détails sur l'affaire de Somorostro.

Dans mon premier télégramme, j'ai commis une erreur involontaire en parlant de 5,000 hommes hors de combat, tandis qu'il n'y en a eu en réalité que 2,000, ce qui est déjà un chiffre respectable.

L'honneur de la journée appartient sans contredit aux Navarrais. Le bataillon n° 6 a reçu dignement le baptême du feu. Son colonel disait l'autre jour à l'intéressé Olo: « Mon général, je crois que mes soldats sont les meilleurs de l'armée. »

Fort bien, répondit le vainqueur de Puente-la-Reyna, nous les mettrons à l'épreuve.

Le commencement du combat a été signalé par une effroyable canonnade. Moriones avait massé devant Somorostro toute son artillerie.

Il est certain que si nos volontaires n'eussent choisi de fortes positions, de manière à se retrancher solidement, les canons de Moriones eussent fait beaucoup de ravage. L'escadron tira aussi du côté de la mer. On laissa se déchaîner cet ouragan de plomb et de feu, faisant beaucoup plus de bruit que de mal. Les Navarrais trépassaient d'impatience dans leurs retranchements... A la baïonnette fut bientôt le cri général... Le signal de la charge fut donné.

Les bataillons de Navarre n° 1, 2 et 6 chargèrent un corps de 10 000 hommes qui se trouvait devant eux. Après l'ouragan de fer, c'était l'ouragan humain. Celui là du moins allait causer bien des ravages. Les gardes civiles et les carabineros formaient la première ligne.

A leur vue, m'assure-t-on, les Navarrais poussèrent un cri de joie féroce... C'était bien la leurs ennemis du commencement de la campagne, qui les traquaient dans leurs montagnes comme des bêtes fauves... Et puis, Moriones n'avait-il pas été carabinero! Le bataillon de Navarre n° 6 se lança des premiers, avec un entrain qui tenait de la furie. Mendora, son commandant, fut blessé aux pieds.

La résistance ne fut pas de longue durée. Les dix mille hommes se dispersent, plusieurs d'entre eux se noient dans le torrent de Somorostro.

En voulant arrêter la débandade, un général républicain (on nous assure que c'est Primo de Rivera) se lance en avant et tombe de cheval dangereusement blessé.

Moriones donne des ordres, envoie ses aides de camp de côté et d'autre. Il est trop tard; la retraite devient une fuite précipitée.

Les volontaires du Roi ramassent 600 fusils sur le champ de bataille, 27 caisses de munitions, des gibernes, des cartouches en masse.

Cette journée est pour le Roi ce que fut Arques pour Henri IV.

2,000 républicains ont été mis hors de combat. Nos pertes s'élevaient à 400 volontaires morts ou blessés.

On attend la chute de Bilbao. Sept relais ont été disposés entre Elizondo et Durango. L'estafette a reçu l'ordre de crever les chevaux afin de transmettre la nouvelle. Toutes mes dispositions sont prises pour que vous soyez le premier à la connaître.

La capitulation de Bilbao est attendue d'un jour à l'autre.

On sait que le Roi a établi son quartier à Barracaldo, d'où il suit à tout instant les opérations du siège et les mouvements de Moriones et de Escadron.

Un personnage qui ne quitte pas S. M., nous envoie le journal des opérations, que nous regrettons de ne pouvoir donner in-extenso, mais dont nous extrayons quelques détails intéressants.

S. M. est partout: aux batteries, aux tranchées, sur les positions et les forts environnants, et, au moment de l'action, sur le champ de bataille, électricité toujours ses volontaires par son sang froid.

L'entreprise qu'elle conduit est la plus hardie qui ait jamais été tentée dans la guerre d'Espagne.

Un aide-de-camp le lui faisait remarquer en ces termes: « Qui eut voulu croire, il y a sept mois, que nous serions sous les murs de Bilbao bombardant la ville, ayant devant nous une armée de 25,000 hommes, à notre gauche une escadre de secours et à notre droite la rivière? »

— Moi, et je vous le disais le 16 juillet dernier en tirant l'épée, Dieu et l'Espagne sont avec moi. »

Le Roi a raison et Dieu le protège si visiblement qu'à Somorostro, où il s'avancait jusqu'aux premières lignes, un obus venait d'éclater à ses pieds, blessant grièvement un lieutenant. S. M. le fit à l'instant capitaine.

Le lendemain de cette brillante affaire, le roi a traversé la position de Denoto. — De l'observatoire de la maison de Misericorde il découvrait comme sur une carte les positions de son armée et celles des républicains.

La population de cette petite ville s'était portée devant lui et couvrait de ses vivats le bruit de: canons de la place.

ROUBAIX — TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la commune de Roubaix prévient les contribuables que le rôle des patentes personnelle et mobilière pour l'année 1874, revêtu des formalités prescrites, est entre les mains du percepteur, et que chacun d'eux doit acquiescer la somme pour laquelle il est imposé, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint par les voies de droit.

NOTA. — Les personnes qui, par suite de changement de domicile, n'auraient pas reçu leurs avertissements (feuilles) sont priées de ces avertissements seront déposés à la Mairie. A Roubaix, le 8 mars 1874.

LOUIS WATINE-WATTINNE, adjoint.

M. Doregnacourt, de Marœux, Rogé et Testelin ont voté hier contre l'ordre du jour pur et simple, appuyé par le gouvernement.

Tous nos autres députés ont voté pour le gouvernement.

Nous avons dit qu'avant de quitter les affaires, l'ancienne municipalité de Roubaix avait distribué des gratifications à la plupart des employés communaux. Mais ce que nous n'avons pas dit et ce qu'on ne sait généralement pas, c'est que parmi les favorisés se trouve M. Thomain, ancien commissaire central à Roubaix. Ce fonctionnaire, qui a quitté notre ville depuis plus de huit mois, a reçu néanmoins, nous dit-on, cinq cents francs de notre caisse municipale.

Sans vouloir méconnaître les services que M. Thomain a pu rendre, nous ne pouvons nous empêcher de nous souvenir que c'est par cette même administration que fut jadis supprimée la pension servie à la famille d'un ancien commissaire central, mort en fonctions à Roubaix et qui avait été médaillé et décoré pour son dévouement pendant le choléra de 1867.

Mardi, ont eu lieu à Bondue, les funérailles de M. Lecat-Butin, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire

de cette commune et membre fondateur du Comice agricole de l'arrondissement de Lille.

Les coins du poète-étaient tenus par deux membres de la municipalité et M. L. Heddebaut, président du Comice agricole et A. Norguet, secrétaire général.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers rendait hommage à l'ancien Maire et au chevalier de la Légion d'honneur, formait la haie du funèbre cortège.

Pendant la marche, la musique de la commune a fait entendre des morceaux appropriés à cette triste cérémonie, qui ne s'est terminée qu'à une heure.

L'église n'a pu contenir la foule immense de personnes qui ont tenu à donner à cet homme de bien un témoignage de sympathie et de regret on l'accompagnant à sa dernière demeure.

On a prononcé sur la tombe deux discours que nous reproduisons d'après le *Mémorial de Lille*.

Au nom du Comice agricole de Lille, M. L. Heddebaut s'est exprimé en ces termes:

« Messieurs, Adressant au défunt nos adieux suprêmes, au nom de l'Association que nous avons l'honneur de représenter ici, le Comice agricole de Lille, dont M. Lecat-Butin fut l'un des membres les plus distingués, je viens aussi personnellement mon tribut d'hommage et de douleur à la mémoire d'un homme de bien et d'un excellent ami.

M. Lecat, Louis Cosimir, notre aîné de quelques années dans la carrière agricole, avait été signalé, dès 1854, comme le cultivateur le plus méritant du pays, ce qui le rendit digne de la croix de la Légion d'honneur qu'il obtint à cette époque.

Notre Société était alors en voie d'organisation; elle désigna M. Lecat-Butin pour occuper le fauteuil de la vice-présidence. Depuis ce temps, il se voua avec ardeur à la recherche du progrès de notre agriculture sous la direction de M. Julien Lefèvre, alors président, et en collaboration de M. Liset, l'éminent agronome du Nord. Citer de tels émules et compagnons d'études suffit pour peindre celui que nous pleurons. Il serait trop long d'ailleurs, messieurs, de vous énumérer ici toute la nomenclature de travaux accomplis pendant vingt années d'observations, d'analyses et d'expérimentations émanant de notre laborieux confrère; il me faudrait, pour accomplir cette tâche, compiler les vingt volumes des archives de l'agriculture du Nord.

Mentionnons seulement les conférences de M. Lecat-Butin sur la culture du lin, les conseils pratiques sur la production et la dessiccation des tabacs, les essais comparatifs de la culture des diverses espèces ou variétés de foin et de luzerne, l'enquête sur le prix de revient des denrées agricoles. Cette énumération succincte nous permettra d'affirmer que Lecat-Butin a bien mérité des travailleurs de la terre et de la patrie, non-seulement en prêchant l'exemple et en affirmant la moralité du travail; mais en publiant ses idées et en livrant à ses concitoyens les fruits de ses travaux.

Lecat-Butin, cher collègue, recevez notre dernier adieu!

Discours prononcé par M. Leduc Dessaux, instituteur communal.

« C'est avec le cœur profondément attristé que je viens en ce moment vous adresser quelques mots sur la vie et les travaux de l'honorable Monsieur Lecat-Butin, que cette tombe va nous ravir pour toujours. Il me serait difficile de vous rappeler tous les services qu'il a rendus à la commune de Bondue comme administrateur. Dans les circonstances les plus orageuses on l'a vu ferme, énergique et sachant maintenir l'ordre malgré les temps malheureux où la misère était à son comble, comme en 1848.

Agriculteur distingué, il a obtenu un nombre considérable de récompenses et il a mérité par ses bons services et par ses savants rapports d'être inscrit au livre de la Légion d'honneur. Estimé et aimé de tous ses collègues du Comice agricole de Lille, et de tous ceux avec qui il avait des relations, M. Lecat emporta les regrets de tous, et moi qui l'ai connu particulièrement, je le pleure avec les larmes les plus amères. Il est rare, en effet, de trouver un ami plus dévoué, et je ne craignais pas de dire, M. Lecat était un de ces hommes justes, équitables, que l'on rencontre si difficilement aujourd'hui. Vous parlerai-je des soins qu'il donnait à ses ouvriers?... Interrogez-les; interrogez ses admirables servantes qui ont porté le dévouement jusqu'au sublime et tous vous répondront qu'ils le regardaient comme un père et qu'ils le pleurent comme tel.

D'une ardeur infatigable, non-seulement M. Lecat s'est occupé pendant de longues années des affaires publiques, mais jamais il n'a négligé son intérêt et son exploitation. Vénére et aimé de ses nombreux enfants, il n'a cessé de vivre pour eux et de leur donner de double bienfait d'une brillante instruction et d'une parfaite éducation. Je prie Dieu de répandre sur eux tous, ses plus abondantes bénédictions et de leur accorder la grâce d'imiter les vertus et les qualités d'un aussi bon père.

Et déjà l'on peut dire que ce désir est réalisé, car toute sa famille marche dans la voie de l'honneur et de l'équité.

Que dirai-je de ses longues et terribles souffrances?... Il les a supportées avec foi, avec résignation, et il s'est préparé à la mort de la manière la plus digne. Il est mort de la mort du juste, et j'ai la ferme confiance que son âme repose dans le sein de Dieu auprès des siens qu'il a perdus.

Voilà, messieurs, très respectable M. Lecat, nous sera toujours cher pour tous les services que vous avez rendus comme homme public, comme homme privé, comme

père de famille... Et maintenant, adieu, adieu, cher ami, adieu au nom de M. le maire de Bondue, qui regrette bien vivement de ne point vous rendre les derniers honneurs. Adieu, au nom de toute la commune de Bondue et de ses administrateurs; adieu, au nom des cultivateurs; adieu au nom des ouvriers de Bondue, qui vous ont toujours été si dévoués... Adieu!

Je n'ajouterai plus qu'une seule pensée: Puisse cette foule considérable d'hommes les plus honorables du pays et appartenant à toutes les classes de la société, apporter un peu de consolations à la douleur profonde qui afflige toute votre famille et vos nombreux amis, parmi lesquels je me suis toujours trouvé.

Adieu! que le ciel soit votre récompense, et puissions-nous un jour nous y trouver réunis!

On dit que des pièces de 5 francs fausses circulent dans le département depuis quelques jours; effigie de Napoléon III, millésime 1867, métal plus léger que l'argent, luisant, mais couleur plomb; le son est sourd. Malgré ce signalement, elles sont tellement bien imitées qu'il y a lieu de s'y méprendre.

Un jugement bon à connaître, prononcé par le tribunal de Lille:

La compagnie du chemin de fer de Picardie et Flandres était citée devant le tribunal, à fin de dommages intérêts dans les circonstances suivantes:

Dernièrement, trois voyageurs partaient de Peronne par le train de 8 h. 08 du soir, destiné à être versé dans le train de Tergnier à Amiens. Malheureusement un retard assez prolongé de Picardie et Flandres ne permit pas aux voyageurs de prendre le train d'Amiens. Ils furent forcés de passer la nuit dans la gare de Chaulnes, dormant tant bien que mal sur des banquettes plus ou moins rembourrées.

Sur le procès intenté à la Compagnie par les trois voyageurs, le tribunal a condamné à payer à deux d'entre eux 50 francs, à l'autre 150 francs, à titre de dommages intérêts.

L'article que nous avons publié avant-hier sur les pigeons voyageurs était emprunté au *Mémorial de Lille*.

Le tirage au sort, qui a eu lieu avant-hier, a inspiré à quelques individus une nouvelle industrie, assurément inconnue jusqu'ici: Six belges parcouraient les environs de Tourcoing s'informant dans chaque ferme, si l'y avait pas de jeunes gens qui devaient subir la conscription. Sur une réponse affirmative, ils proposaient de leur faire prendre un bon numéro, « à l'aide de moyens qu'ils ne pouvaient divulguer » moyennant une somme de 300 francs payable après le tirage, si la condition était remplie.

Naturellement on les mit partout à la porte. Cependant, il se rencontra un fermier assez crédule pour donner dans un piège aussi stupide, et, par une singulière coïncidence, il arriva que son fils prit un des plus hauts numéros. Les six individus, qui étaient aux aguets, déléguèrent aussitôt un des leurs pour recevoir la somme, qui leur fut remise immédiatement.

La gendarmerie, prévenue, arriva trop tard, et ne put arrêter qu'un seul de ces audacieux escrocs, qui déclara se nommer Pierre Leot, demeurant à Menin, et donna les noms de ses complices: Catherine Dhene, Charles Parmentier, Jacques Claes, Léon Malfait, tous quatre de Menin, et Pisteu Laumont, d'Ilhain.

Un affreux accident a attristé, jeudi dernier, la commune de Willems. Un jeune peigneur de lin, occupé dans la fabrique de M. T..., ayant voulu rattrapper une del anglaise qui lui était échappée des mains, fut atteint à la tête par le volant d'une machine, et tué sur le coup.

On vient d'écrouer à la maison d'arrêt de Lille, un sieur A. Dewalaine, domestique à Wauwelaan, arrêté sous l'inculpation de vols dans plusieurs communes du canton de Roubaix.

Hier, une jeune fille de 16 ans, Mlle Clémence L..., après avoir fait quelques achats sur le Grand-Place, remettait son porte-monnaie dans sa poche et se préparait à rentrer chez elle. — Mais, arrivée devant la boutique d'une marchande de blanc, elle se laissa tenter par quelque objet et voulant l'acheter elle mit la main à sa poche. Son porte-monnaie n'y était plus. Deux individus lui avaient enlevé. La police, qui les guettait, les a arrêtés aussitôt. — Ce sont deux rattauteurs, âgés l'un de 20 ans, l'autre de 25, qui ont nom Dupart Prosper et Dutilleul Victor.

Hier, à quelque temps on avait volé une certaine quantité de lapins dans un jardin de la rue Philippe-le-Bon. — Les recherches faites pour découvrir le voleur étaient infructueuses... Hier, vers 8 heures du soir, un individu, le sieur Hubaux Louis, a été arrêté dans ce même jardin, au moment où il se disposait à emporter encore quelques lapins.

La nécessité de prévenir les inondations dans la Flandre occidentale a donné à M. le baron Coppens et Amédée

Guilain l'idée de créer un port de mer de premier ordre à Nieuwport (Belgique).

Ces messieurs, qui sont demandeurs en concession, viennent de publier, à l'appui de leur projet, un exposé avec plan d'ensemble, des travaux à exécuter, qui offre un intérêt réel.

Mardi dernier, dit le *Libéral*, mourait dans sa cinquante-huitième année le comte de Hennin (Prosper-Louis), concierger et machiniste du théâtre de Cambrai.

Le nom des de Hennin brille aux plus belles pages de l'armorial des Flandres et du Cambésis.

Des noms de cardinaux, d'évêques, de militaires, de magistrats se retrouvent sur l'arbre généalogique de cette ancienne famille.

Ainsi, on y trouve des de Hennin, chevaliers de la Toison-d'Or et contractant des alliances princières en Belgique et autres pays.

Pour ce qui concerne la ville de Cambrai, nous voyons en 1597 Michel de Hennin, premier magistrat de Cambrai.

En 1615, Richard de Hennin, s'alliant à l'illustre maison des de Francqueville. En 1758, François et Prosper de Hennin, se succédant comme échevins.

D'autres membres de cette famille furent les bienfaiteurs de l'hôpital de Cambrai, fondèrent une école, etc., etc.

Rien dans le comte Louis de Hennin ne décelait son origine. C'était un brave et simple ouvrier, toujours orné de son tablier de travail; il était, de plus, caporal dans le corps des sapeurs-pompiers où il s'était mainte fois signalé par des actes de dévouement en récompense desquels la ville lui avait donné, dans ces derniers temps, une place de mesureur de grains qui, jointe à celle de concierger et de machiniste du théâtre, le faisait vivre avec sa famille.

Il s'est passé l'avant-dernière nuit, à Douai, dit le *Courrier*, un fait qui nous montre le développement effroyable des mauvaises passions dans une ville jadis si paisible. Après avoir abîmé la porte d'une maison neuve située rue de la Cloche, on y a accumulé une grande quantité de paille, et on y a mis le feu. Heureusement, l'incendie ne s'est pas communiqué au reste de la maison. On avait aussi placé sur les murailles des inscriptions cyniques et menaçantes pour les riches... Tout cela n'est déjà plus de la République conservatrice, on en conviendra. Comment donc de tels exploits sont-ils possibles, et faudra-t-il que les particuliers veillent à leur propre sécurité? Nous croyons pratique de rappeler à ceux qui voudraient renouveler de semblables méfaits qu'ils encourrent la peine de mort.

Lundi dernier, un négociant d'Armentières est allé toucher une somme de 7,000 fr. en billets de banque, chez M. V... à Lille. Il la plaça avec soin dans sa poche, mais en arrivant chez lui, il s'aperçut qu'ils avaient disparu. Il n'en a pas eu de nouvelles depuis ce moment.

Un grave accident est arrivé dimanche dernier, vers sept heures du matin, au puits numéro 2, en longéage à la fosse « Renard » à Denain; la cochine venait de se mettre en mouvement pour enlever à la surface un tonneau de déblais que le mineur Alfred Dapire venait de charger. Quand elle fut arrivée à la hauteur de cinq mètres environ, un choc, résultant d'un mauvais enroulement de la corde ronde d'extraction se produisit; les chaînes se rompirent et le tonneau roula dans le vide en rencontrant sur son passage le malheureux Dapire, qui n'avait pu se garer et qui eût le crâne fracassé. Ce malheureux ouvrier expira une heure et demie après l'accident, malgré les soins empressés du docteur Feuville, qui avait été appelé en toute hâte.

Dapire, veuf depuis six semaines, n'est âgé que de 27 ans et demi; il laisse trois enfants en bas âge.

Nos négociants et nos industriels ne sont pas encore familiarisés avec les récentes prescriptions légales sur les droits d'enregistrement et de timbre et sur l'usage des timbres mobiles proportionnels pour les effets de commerce et les warrants. Aussi accueillirent-ils avec faveur une petite brochure qui vient de paraître à Roubaix sous ce titre: *Loi et décret du 19 février 1874 commentés et expliqués*.

Cette brochure, en vente dès aujourd'hui, à la librairie Alfred Reboux, contient outre le texte officiel (nos comptables ne sauraient trop s'en pénétrer) des instructions concises et substantielles qui permettront d'éviter dans la pratique bien des erreurs, des pertes de temps, des désagréments et aussi les lourdes amendes dont sont frappés les contrevenants aux nouveaux règlements.

Etat civil de Tourcoing — MARIAGE DU 2 MARS. — Henri Pennequin, employé de commerce, 25 ans, et Marie Desmette, déveuve, 24 ans.

DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 FÉVRIER. — Marie Burette, chemin des Mottes.